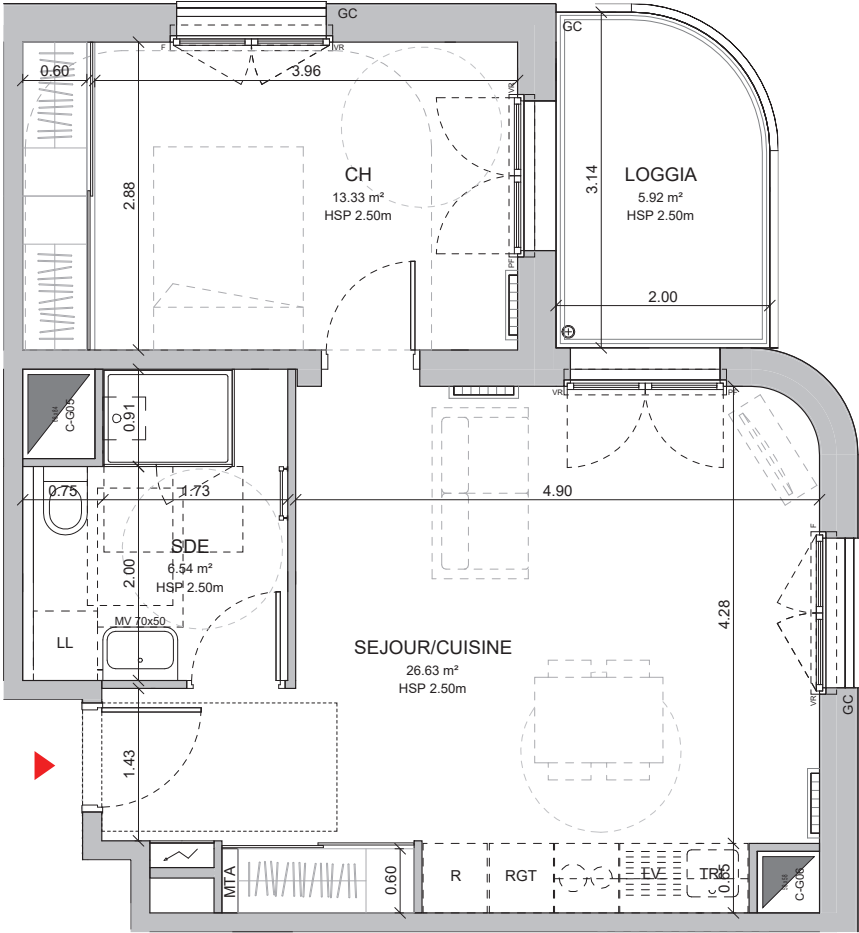
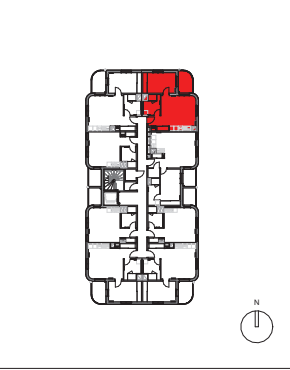
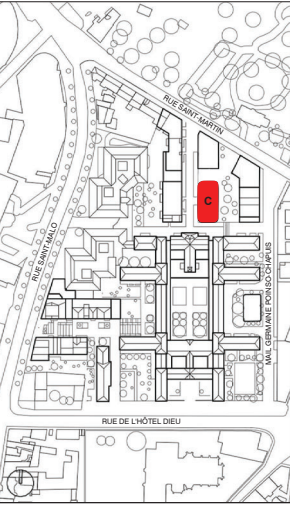




APPARTEMENT	C.103
NIVEAU	N01
TYPE	T2
SURFACES HABITABLES	
SDE	6.54 m²
SEJOUR/CUISINE	26.63 m²
CH	13.33 m²
	46.50 m²
LOGGIA	5.92 m²
	5.92 m²
LEGENDE	
F	FENETRE
PF	PORTE FENETRE
LIM	LIMITATEUR D'OUVERTURE
VR	VOLET ROULANT
GC	GARDE-CORPS
⊕	DESCENTE D'EAUX PLUVIALES
PV	PARE VUE
PL	PLACARD AMÉNAGÉ
HSP	HAUTEUR SOUS PLAFOND
HSFP	HAUTEUR SOUS FAUX PLAFOND
HSPO	HAUTEUR SOUS POUTRE
LL	EMPLACEMENT POUR LAVE LINGE
LV	EMPLACEMENT POUR LAVE VAISSELLE
R	EMPLACEMENT POUR REFRIGERATEUR
TRI	EMPLACEMENT POUR TRI SELECTIF
RGT	EMPLACEMENT POUR RANGEMENT
~	GAINE TECHNIQUE DE LOGEMENT
MTA	MODULE THERMIQUE APPARTEMENT
▨	FAUX-PLAFOND
▩	GAINE TECHNIQUE DE LOGEMENT
ECHELLE GRAPHIQUE	
012m	
Des modifications sont susceptibles d'être apportées à ce plan en fonction des contraintes de réalisation, des nécessités techniques, réglementaires ou administratives, tant en ce qui concerne les dimensions libres, les éléments d'équipements et les réseaux divers. Les surfaces et hauteurs indiquées sont approximatives et les surfaces de placards sont incluses dans celles des pièces attenantes. Les rebordées, soffites, faux plafond, canalisations, radiateurs ainsi que l'emplacement des équipements sont figurés à titre indicatif. Les surfaces habitables sont conformes au décret du 23 Mars 1997 (Art.4.1)	
ARCHITECTES	
ANMA 9 cour des petites écuries 75010 Paris	
DATE : 12/12/2025	INDICE : A